
Erratum

A.M., 2009

Arrêté de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Loi sur la conservation du patrimoine naturel
(L.R.Q., c. C-61.01)

CONCERNANT l'attribution d'un statut de réserve de
biodiversité projetée à douze territoires

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 15 avril 2009,
141^e année, numéro 15, page 1789.

À la page 1789, on aurait dû lire « Arrêté de la ministre
du Développement durable, de l'Environnement et des
Parcs en date du 31 mars 2009 » au lieu de « Arrêté de la
ministre du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs en date du 31 mars 2000 ».

51800